

CONTRIBUTION DES FAMILLES 2018/19



Chers parents,

La contribution des familles est destinée à financer les éventuels travaux de l'immobilier et divers équipements, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement.

TABLEAU RECAPITULATIF DES TARIFS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

	MONTANT	PERIODICITE	DATE D'ENCAISSEMENT
CONTRIBUTION DES FAMILLES <i>par virement uniquement</i>	76 €* par enfant	Dès l'inscription	Par chèque dès l'inscription
	Soit 400euros*/ enfant 200 € à partir du 3 ^{ème} enfant	Annuelle (sur 12 mois)	Par virement le 10/09/18
	ou 40 €* / enfant	Mensuelle (10 du mois)	le 10 du mois (de septembre à aout compris)
ÉTUDES ET GARDERIES	1 € */ étude ou garderie ou un forfait de 20 € /famille/mois	Facture après chaque vacance scolaire	
3- COTISATION APEL <i>chèque à l'ordre de l'APEL</i>	Tarif donné en septembre	Annuelle	
4- ASSURANCE <i>chèque à l'ordre de l'OGEC</i>	Tarif donné en septembre	aAnnuelle	Avant le 15/10/18

* sous réserve de modification en conseil d'école modifié en conseil d'école

Pour facilité la gestion, nous demandons à chaque famille d'effectuer un virement bancaire mensuel ou annuel. Les RIB de l'OGEC sont disponibles à l'école.

La cotisation APEL (dont le tarif sera donné en début d'année) est payée par tous les parents d'élèves, à raison d'une cotisation par famille. Elle donne droit au journal « Famille et Education » et finance les divers services APEL (départemental, académique et national).

L'OGEC vous propose à un tarif préférentiel (donné en début d'année), pour **l'assurance** « Mutuelle Saint Christophe » **individuelle Accident**, indispensable pour toutes sorties scolaires.

Avec nos remerciements.

L'OGEC

